

La motion suivante a été mise au voix et adoptée.

“Proposé par M. Vaillancourt, secondé par M. J. A. Brice : Qu'un comité soit chargé de se mettre en communication avec M. Curran, solliciteur-général, pour le prier de demander à M. McMillan des explications sur les remarques qu'il a faites devant le parlement au sujet du commerce de beurre et de fromage de Montréal.”

Une longue discussion a eu lieu sur la manière de peser le beurre de beurrerie. M. Nivin, le président de l'association voudrait que les timettes fussent marquées du poids brut, de la tare et du poids net. M. Grant partage ces idées, et dit que de tous les pays qui exportent du beurre, il n'y a que le Canada et les Antipodes qui ne marquent pas le poids brut, tare et poids net. MM. A. J. Brice et J. Bell se prononcent en faveur de la pratique actuelle qui consiste à marquer le poids net seulement. M. Chas Campbell est du même avis, M. Grant, ayant voulu proposer une motion dans le but de faire adopter son système, ne trouva personne pour la seconder.

Une circulaire de l'Association du commerce de Bristol, recommandant aux exportateurs d'encourager de préférence la ligne Donaldson, est laissée sur la table.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS

La Chambre de commerce de Lévis a élu les officiers suivants pour l'année courante : Président, M. E. Dupuis ; vice-président, M. D. Lainé ; secrétaire, M. A. Lemieux ; conseil : MM. J. B. Michaud, George Lambert, E. Dussault, A. Lambert, P. Robitaille, C. Darveau, D. Lacerte, E. Belleau, L. O. Audet, Dumontier, J. Arsenault, J. E. Mercier.

DISTILLERIES AGRICOLES.

Un ami éclairé de l'agriculture et des industries agricoles, agriculteur lui-même et négociant, et, de plus, député provincial, nous disait, il y a quelques jours : “L'Industrie Laitière a comme corollaire l'élevage ; l'élevage suppose un marché pour les animaux arrivés à l'état où ils sont propres à la consommation. Or, depuis que l'Angleterre ne nous permet plus d'exporter nos bestiaux maigres, nous n'avons plus de marché que pour le bétail gras. Mais l'engraissement des animaux coûte cher en fourrages, son, etc. ; si cher qu'il n'est pas du tout rémunérateur dans la province. Il faudrait, par conséquent, pour qu'on pût tirer

tout le parti possible de nos industries agricoles, deux choses : l'admission en franchise des grains et issues, son, moulée, etc., qui sont nécessaires à l'engraissement des animaux ; ensuite, un marché domestique pour notre bétail maigre. Ce dernier marché nous serait fourni, comme il a été fait dans le Haut-Canada, par des distilleries.

“Il y aurait, par conséquent, à demander au gouvernement fédéral :

“10. L'admission en franchise du maïs et du son ;

“20. L'amendement de la législation concernant la distillerie, de manière à permettre l'installation à la campagne de distilleries agricoles, pouvant traiter sur place les grains, les résidus des sucreries de betterave, et étant ainsi en mesure d'engraisser chaque année un grand nombre de bêtes à cornes.”

L'idée de notre interlocuteur nous frappa et nous lui fîmes la promesse de la développer dans les colonnes de notre journal.

Nous savons bien que ce qui décourage nos cultivateurs et les empêche de se livrer à l'élevage des bêtes à cornes, c'est l'absence de marché. Voyez comme ils réussissent l'élevage des chevaux et comme ils s'y livraient avec enthousiasme lorsque le marché des Etats-Unis leur était ouvert ! On est donc en droit de supposer que, dès qu'ils sauront avoir un marché assuré pour leurs animaux, ils se mettront à en élever et engraisser.

Mais à l'heure qu'il est, les exportateurs qui paieront 4 à 4½ la livre pour des bœufs engraisés dans les distilleries du Haut Canada, n'offriront guère que la moitié pour les quelques têtes de bétail engraisées ici. Ce n'est donc qu'avec l'aide des distilleries que nous pourrions habituer les acheteurs à venir chez nous et à nous payer les prix que comporteront les cours du marché anglais.

L'industrie laitière, d'un côté, qui est en plein développement ; l'industrie betteravière qui peut et doit prendre un développement tout aussi prononcé, de l'autre, tireraient des distilleries agricoles les plus précieux services ; ce serait une trinité industrielle qui verserait sur nos campagnes la prospérité et le progrès. Les éleveurs, à qui la pulpe de betterave serait d'un grand secours en hiver, seraient sûrs d'écouler leur stock improductif, soit en l'engraissant eux-mêmes, soit en le vendant à la distillerie. Les fabricants de sucre, seraient plus certains de leur approvisionnement en betterave, lorsque la valeur de la

pulpe serait mieux connue ; en même temps, ils trouveraient à la distillerie un écoulement qui leur fait défaut aujourd'hui pour leurs mélasses. Et les distilleries, utilisant ainsi les sous-produits de la sucrerie, les grains, même avariés dont on ne pourrait tirer parti sur le marché pour la consommation en nature, donneraient une valeur très appréciable à des produits qui n'en ont pas pour ainsi dire aujourd'hui ; achetant le bétail maigre pour l'engraisser pour l'exportation, afin de tirer elles-mêmes parti de leurs sous-produits, complèteraient le cercle magique dans lequel notre agriculture ne pourrait que prospérer.

Et que faudrait-il pour cela ? Il faudrait modifier la législation qui réglemente la fabrication de l'alcool. Dans un moment de surprise, on est parvenu à faire voter au parlement fédéral une loi qui met l'industrie de la distillerie sous le contrôle exclusif de trois ou quatre maisons d'Ontario, en exigeant un séjour de deux ans en entrepôt avant que le whiskey puisse être vendu pour la consommation.

C'est sous le prétexte d'hygiène que l'on a ainsi créé un monopole en faveur des Gooderham, des Walker et des Wiser, car quel est le capitaliste qui voudra mettre ses fonds dans une industrie dont il ne pourra commencer à vendre les produits qu'au bout de deux ans ? Ce prétexte pourrait-il valoir aujourd'hui ? L'alcool consommé par notre population est-il plus sain, produit-il moins d'excès, engendre-t-il moins de trouble au cerveau ou dans le système nerveux qu'il ne le faisait autrefois ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien alors, qu'on abolisse cette législation abusive, qu'on rende libre la vente de l'alcool des distilleries dès le premier jour, et l'on aura rendu un grand service à l'agriculture de notre province.

Et si l'on craint de causer, de cette façon, une surproduction qui ne s'écoulerait qu'au moyen d'une augmentation énorme de la consommation d'alcool, on pourrait tout au moins, adoucir le régime absolu d'aujourd'hui, en permettant, par exemple, la vente en entrepôt d'accise, avant les deux ans, soit pour l'exportation, soit même pour la consommation du pays. Avec cette faculté, non seulement nos distilleries auraient devant elles un marché très vaste en Europe, mais elles pourraient, au besoin, se procurer des fonds aux banques en donnant en garantie des reçus d'entrepôts.

De plus, on devrait libérer de ces